



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 10 novembre 2020, à 19h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

#### 1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

### 2. VALIDATION DE LA SÉANCE

#### 2.1 Renonciation à l'avis de convocation

**CONSIDÉRANT** que l'avis de convocation à la présente séance a été remis le 9 novembre 2020, en dérogation de l'article 156 du code municipal du Québec;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil qui sont présents à la séance déclarent renoncer à l'avis de convocation;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil qui sont absents à la séance, le cas échéant, ont remis au directeur général une déclaration écrite de leur renonciation à l'avis de convocation;

**EN CONSÉQUENCE**, la séance extraordinaire est légalement constituée.

Rés. no  
2020-158

### 2.2 Validation de la séance publique tenue par voie de visioconférence ou en présentiel

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2020-107 prise lors de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à l'effet :

- i. D'autoriser la participation d'un maximum de 12 personnes aux séances publiques du conseil municipal.
- ii. De maintenir la possibilité, pour les élus, les fonctionnaires et la population, de participer aux séances du conseil par visioconférence.
- iii. De maintenir la diffusion d'un enregistrement audiovisuel de la séance du conseil sur le site internet de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la présente séance selon les termes de la résolution n° 2020-107.



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2020-159**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **8. AFFAIRES COURANTES**

#### **8.1 Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie**

**CONSIDÉRANT** que les Municipalités de Chute-aux-Outardes, de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau se prévalent des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, chapitre C-27.1 pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie, laquelle prévoit une délégation de compétences dans ce domaine par les Municipalités de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau à la Municipalité de Chute-aux-Outarde;

**CONSIDÉRANT** que ces municipalités conviennent que l'entente intermunicipale a pour objet la délégation à la Municipalité de Chute-aux-Outardes par les Municipalités de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau, de l'opération et de l'administration du service de protection contre les incendies desservant leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de la Municipalité de Chute-aux-Outardes a pris connaissance de l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie, et, qu'il s'en déclare satisfait.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes accepte la délégation de compétence dans le domaine de la protection contre l'incendie, effectué en sa faveur par les Municipalités Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau et ce, dans la mesure prévue dans l'entente intermunicipale négociée et convenue entre les parties, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- ii. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes approuve et autorise la conclusion et la signature de cette entente intermunicipale, aux termes et conditions qui y sont prévus;
- iii. QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes autorise le maire, M. Yoland Émond, et le directeur général, M. Rick Tanguay, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale.

**Rés. no  
2020-160**

#### **11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2020-161**

**12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h37.

  
Yoland Émond,  
maire.

  
Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.